

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2009

Etaient présents :

Mmes, MM Jean-Michel VILLAUME, Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PLAISANCE, Adjoint, Jean-Pierre FIGINI, Roland HABRAN, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Bernard LITTOT, Roland GAUTHIER, Patrick PAGLIA, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Patricia TOURDOT, Sandrine PALEO, Chantal GRISIER, Leila SCHOTT, Flaviana DE MURCIA, Mahdi MAZAGHRANE, Yves MERA, Rémy BANET, Monique RAPIN, Alain BILLEREY, Conseillers

Excusés :

Mmes, MM. Sabine DUC, Sylvie CANTI, Philippe BELMONT, Gérard DUPONT

Procuration :

Mme Sabine DUC à Mme Danielle BOURGON
Mme Sylvie CANTI à Mme Elisabeth CARLIN
M. Philippe BELMONT à Mme Flaviana DE MURCIA



Le Député-Maire ouvre la séance à 17H30 en invitant l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la réunion précédente : ce document ne donne pas lieu à observation.

Jean-Michel VILLAUME parmi les absents excusés, note l'impossibilité pour **Monsieur Gérard DUPONT, 3^{ème} Elu de la liste de l'Opposition Municipale**, à être présent car retenu par des obligations professionnelles. L'intéressé n'a toutefois pas manifesté sa décision de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal.

Le Député-Maire adresse publiquement **ses félicitations à l'équipe du Lycée Louis Aragon pour son classement en tant que premier lycée de Franche-Comté**. Les grands hebdomadaires nationaux classent cet établissement en 48^{ème} position au niveau national sur 1 914 établissements. **Jean-Michel VILLAUME** déclare qu'on ne peut que se réjouir de cette excellente performance qui participe à l'image de la ville alors que certains établissements scolaires étaient dénigrés dans les années passées. **Le Député-Maire** fait remarquer que c'est toute une filière qu'il faut féliciter puisque les résultats du lycée sont la résultante des efforts entrepris dès l'école primaire, même si ces excellents résultats risquent de ne pas être favorables au maintien dans la zone d'éducation prioritaire à Héricourt.

Il insiste particulièrement sur la filière technique tournée vers les énergies renouvelables dans ce lycée et évoque le projet de Maison des Energies qui viendra renforcer le renom de cet établissement.

Gilles LAZAR, Adjoint à la Citoyenneté et au Sport, note qu'il a participé à un échange avec ses collègues adjoints au sport de Belfort et Montbéliard qui lui ont fait part de l'image positive exprimée au niveau de l'aire urbaine vis-à-vis du lycée Aragon. Il évoque une image de la ville rehaussée tout en remerciant les enseignants et les dirigeants d'établissements pour le travail effectué.

Claude STEVENOT, Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable, se réjouit de cette réussite tout en déclarant « qu'il ne faut pas sombrer dans le vice et la vertu ». Ainsi il espère que la suppression de la ZEP ne nuira pas à la qualité des enseignements futurs.

Le Député-Maire reprend la parole pour mettre en évidence qu'il n'y a pas lieu d'occulter les moyens mis en place par la Région de Franche-Comté pour doter le lycée d'équipements modernes.

Danièle BOURGON, Conseillère Régionale et Conseillère Municipale déléguée au Pôle Energies Renouvelables, fait part du classement du lycée Aragon à la première position dans le magazine L'Etudiant et fait remarquer que ce dernier n'a pas été choisi par hasard pour accueillir la Maison des Energies.

Martine PEQUIGNOT déclare que la Région s'investit dans le développement durable mais que la suppression des postes d'enseignants n'est malheureusement pas du ressort de la collectivité régionale. Il serait en outre déplorable que les moyens de la ZEP soient supprimés.

* * * * *

Jean-Michel VILLAUME invite ensuite **Gilles LAZAR** à présenter le premier point inscrit à l'ordre du jour. Ce dernier rappelle la construction au quartier des Chenevières, d'un équipement sportif pluridisciplinaire qui a récemment été mis à la disposition des jeunes. Il rappelle en outre **que l'Assemblée a inscrit au budget 2009 une enveloppe de 160 000€ en vue de dupliquer cette opération dans un autre quartier héricourtois, tout en y associant une piste de skate board.**

Le choix de ce nouveau city stade en termes d'implantation est proposé au Champ de Foire, sachant que l'Etat, le Département de Haute-Saône et la Ligue de Football sont sollicités aux fins de subventions.

Le Député-Maire donne rendez-vous aux Elus le 13 juin prochain pour marquer l'ouverture du terrain de jeux aux Chenevières autour d'une après-midi sportive et précise que ce deuxième équipement pourrait voir un commencement d'exécution au printemps 2010.

Yves MERA, Conseiller Municipal, relève le montant prévisionnel des travaux et fait remarquer qu'à Lure une piste d'équitation n'a coûté que 70 000€. Ces propos sont aussitôt repris par **le Député-Maire** qui fait observer que les 70 000€ en question représentent la charge nette communale après déductions de toutes les subventions obtenues qui ont été nombreuses du fait du caractère départemental de cette opération.

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions. (Opposition Municipale).

* * * * *

Dahlila MEDDOUR, Adjointe à la Jeunesse et aux activités socioculturelles, donne connaissance de **l'évolution des tarifs d'accès aux activités proposées par le Centre Socioculturel Simone Signoret., l'augmentation étant de l'ordre de 3%.**

L'Adjointe à la Jeunesse fait remarquer que les tarifs d'accès aux séances de cinéma sont maintenus à leur niveau 2008 afin d'être compétitifs par rapport aux salles présentes dans l'aire urbaine.

Le montant des bourses éducatives pour les Actions Jeunesse Citoyennes est porté de 110€ à 115€.

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions (MM. MERA et BANET).

Poursuivant sur les activités socioculturelles, **Melle MEDDOUR donne la liste des dix jeunes d'Héricourt et de Bussurel ayant participé à une Action Jeunesse Citoyenne et pouvant prétendre à la bourse éducative de 110€**. L'action en question durant les vacances de Pâques a consisté à rénover la salle ados au rez-de-chaussée du Centre. Cette salle qui sera d'ailleurs inaugurée le 27 juin prochain à l'occasion des portes ouvertes.

L'Adjointe à la Jeunesse revenant sur les tarifs fait état d'une réflexion qui devra permettre de proposer des prix différenciés selon le quotient familial.

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions (MM. MERA et BANET).

* * * * *

Claude STEVENOT, Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable, rappelle ensuite que **le programme d'élimination des eaux claires parasites a débuté en 2008 et qu'il doit se poursuivre cette année par le chemisage de la canalisation rue Marcel Paul**. Il fait état du montant des travaux estimés à **92 000€** pour lesquelles **une subvention de 30% objet du présent rapport, est escomptée de l'Agence de l'Eau**. L'Adjoint à l'Environnement rappelle qu'en 2008 les travaux d'étanchéité ont concerné le faubourg de Montbéliard, la rue des Prés et l'avenue Bérégovoy, ce qui a permis d'éliminer 14m3/heure d'eaux claires parasites (ECP). Par ailleurs, la collecte de la source de l'Hôtel de Ville a également permis d'éliminer 12 m3/heure dans le réseau d'assainissement.

Il est rappelé combien l'élimination des ECP est essentielle pour le bon fonctionnement de la station d'épuration, cette dernière ayant été mise en eau le 28 avril dernier pour ce qui concerne le traitement biologique. Vis-à-vis des travaux de cette nouvelle station, il reste à édifier le local destiné au stockage des boues et à procéder aux travaux de finition de la station incluant la démolition de l'ancien équipement. Il est précisé qu'une visite est programmée le 2 juin prochain à 17H00 à destination de tous les Elus.

Jean-Michel VILLAUME fait également état d'une réflexion qui consistera à mettre en place une action de communication auprès des jeunes publics ainsi que des seniors et des membres de l'association de pêche.

Claude STEVENOT précise qu'un plan de communication doit être élaboré avec VEOLIA à destination des scolaires et qu'une journée portes ouvertes au grand public sera organisée.

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions.

* * * * *

Le Député-Maire poursuit par **le programme d'aménagement des parkings de la gare SNCF** qui a fait l'objet récemment d'une présentation publique. Sans revenir dans le détail du dossier, il remémore néanmoins les deux opérations projetées l'une consistant à **créer une voie nouvelle à l'initiative unique de la Ville et l'autre concernant plus particulièrement les parkings étant du ressort de la Région de Franche-Comté et de la SNCF**. Pour cette dernière opération, une contribution de **300 000€ HT** était inscrite au départ sur les **800 000€ de travaux prévus**. **L'idée était de partager ces 300 000€ à parité entre la Commune, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH) et le Département de Haute-Saône, ce dernier ayant toutefois décliné cette hypothèse.**

Le projet a de ce fait été revu à la baisse en différant l'aménagement du parvis de la gare sauf à ce que des conditions économiques favorables permettent de l'intégrer dans une enveloppe réduite à environ 700 000€. **Le plan de financement prévoit un fonds de concours de la Ville d'Héricourt de 100 000€, la CCPH étant sollicitée au même niveau.**

Fernand BURKHALTER, Adjoint à l'Urbanisme, le Logement et l'Intercommunalité et Président de la CCPH, à ce titre souligne que la délibération devrait intervenir le 28 Mai en Conseil Communautaire. Bien entendu, la CCPH sera signataire de la convention et citée dans les actions de communication.

La décision soumise au vote porte sur le conventionnement avec la Région de Franche-Comté, la SNCF et l'Etat afin d'engager la mise en œuvre opérationnelle de cet investissement. Concernant le planning, la voie nouvelle pourra être réalisée l'automne prochain, puis la SNCF pourra mettre en œuvre la création des parkings et accès proprement dits au printemps 2010.

Le Député-Maire relate l'entrevue qu'il a eue le mardi 12 mars à Paris avec la Directrice de la SNCF qui devrait apporter une réponse aux problèmes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans le cadre du schéma en cours d'établissement avec la Région de Franche-Comté.

Gilles LAZAR insiste sur le courage qu'à eu la Ville pour « empoigner ce problème et aboutir à quelque chose qui a de la gueule ». Il déplore l'absence du Conseil Général à la table des financeurs, le peu d'investissement de l'Etat et de la SNCF tout en soulignant l'effort régional et le soutien apporté par la CCPH. Il fait remarquer que ce sont à présent les collectivités territoriales qui financent des biens d'Etat et qui de ce fait relancent l'économie par des transferts de charges.

Chantal GRISIER, Conseillère Municipale, en qualité d'usager de la gare depuis très récemment, souligne combien la Ville a de la chance d'avoir une gare sur son territoire.

Danièle BOURGON rappelle que la gare était l'un des projets du programme électoral. Elle fait remarquer que la Région au niveau de l'investissement pour les parkings maintient son niveau de financement. La Conseillère Régionale renvoie également les Elus à l'Agenda 21 qui contient un certain nombre de fiches actions pour les personnes à mobilité réduite. Même si la loi impose comme date limite 2015, l'Agenda 21 peut réduire sensiblement ce délai d'accessibilité.

Yves MERA pour sa part déclare: « Que de dépenses publiques occasionnées par le simple refus de la part du Conseil Général de maintenir la desserte des bus scolaires sur Belfort et Montbéliard ! Et les problèmes de sécurité demeurent : la passerelle glissante et le quai en courbe seront toujours là, alors que les enfants étaient plus en sécurité dans les cars ! ».

Jean-Michel VILLAUME rappelle que la gare est utilisée par 700 personnes au quotidien et que le trafic ne pourra qu'augmenter avec l'ouverture en 2011 de la gare TGV qui pourra être rejointe par la ligne Belfort/Delle. Aujourd'hui 44 arrêts sont comptés.

Yves MERA doute de cette liaison SNCF avec la gare TGV, la Communauté de Communes prévoyant de son côté une desserte en bus.

Chantal GRISIER confirme la diversité des horaires proposés et le coût très attractif des abonnements ceci d'autant lorsqu'ils sont pris en charge à 50% par l'employeur.

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions (MM. MERA et BANET).

Jean-Jacques JOLY, Conseiller Municipal, rejoint l'Assemblée.

* * * * *

Poursuivant l'ordre du jour, le Conseil Municipal prend connaissance et adopte les délibérations suivantes :

➔ **Le marché à bons de commande dont est titulaire l'entreprise COLAS est qui vise au gros entretien de voirie, est amendé pour d'une part intégrer 2 prestations non comprises au descriptif initial et ajuster d'autre part le montant maximum des travaux qui seront réalisés en 2009. Cette dernière décision engendre une augmentation de 3,1% sur ce marché qui porte sur 4 années.**

Le vote est unanime.

➔ **La représentation municipale à la structure régionale qui sera chargée de gérer le Pôle Energie de Franche-Comté et à l'intérieur duquel figure le projet de la Maison des Energies, est confirmée : M. Gérard SCHARPF étant délégué titulaire, Mme Danièle BOURGON suppléante.** Cette dernière qui rapporte le dossier rappelle l'investissement de la Région de Franche-Comté à hauteur de 3 Millions d'Euros, l'ADEME pour 1 Million et le Conseil Général pour 600 000€, ciblé sur la partie investissement.

Jean-Michel VILLAUME indique que le site d'implantation de la Maison des Energies a fait l'objet de nombreuses convoitises exprimées par d'autres Villes franc-comtoises et que c'est grâce à la volonté du Président Raymond FORNI que le choix de le situer à Héricourt a été acté. Sur ce point, le Député-Maire ne verrait que des avantages à baptiser le moment venu, cet équipement à la mémoire de l'ancien Président du Conseil Régional de Franche-Comté.

Danièle BOURGON précise que Mme Antoinette GILLET et M. Alain FOUSSERET, tous deux Vices-Présidents du Conseil Régional, ont soutenu également le projet pour Héricourt.

Yves MERA indique que « nous nous abstenons sur ce rapport, car l'Opposition n'est représentée ni au Pôle Energie, ni à la CCPH ; nous sommes tenus à l'écart, et au courant de rien. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer. Mais je remarque que les collectivités locales sont maintenant assez grandes pour faire des choses par elles-mêmes, sans toujours en référer au Président Sarkozy. Je constate qu'elles ont des moyens pour des actions d'importance : de quoi se plaignent-elles ? »

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions (Opposition Municipale).

➔ **L'acquisition de terrains rue des Prés appartenant à M. BRAND, est négociée au prix de 48 000€ HT pour une superficie globale de 5 375 m².**

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions (Opposition Municipale).

→ **La Société INITIATIVES EUROPEENNES à l'origine du lotissement de la Grand Pré, cède à l'Euro symbolique 173 m² dans le cadre de l'alignement de la rue Paul Vinot.**

Le vote est unanime.

→ **La dernière parcelle de terrain du lotissement Les Bas de St Valbert, difficile à commercialiser au regard de sa superficie mais également de son positionnement proche de l'échangeur et de la déviation, est proposée à la vente avec un rabais de 20% au profit des Epoux CITLI, ceci pour un montant global de 45 000€**

Yves MERA déclare « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Il est donc préférable de vendre tout de suite à prix réduit, ce qui fait rentrer de l'argent dans les caisses de la Commune, plutôt que d'attendre avec un terrain invendu sur les bras. Nous voterons pour. »

Le vote est unanime.

→ **Une emprise de 16 m² est cédée aux Epoux AMGHAR pour un montant global de 500€**, conforme aux estimations des Domaines.

Le vote est unanime.

→ A la demande du Conseil Général de Haute-Saône, **le Faubourg de Montbéliard est transféré dans le domaine public communal** compte tenu que son statut actuel de route départementale n'est à plus fondé. En effet, la RD438 est matérialisée par la déviation ouest qui va du giratoire de Tavey à la zone du Pré au Fol.

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions.

→ **La cession des deux pavillons d'honneur au quartier Maunoury aboutit enfin à la suite d'un appel d'offres au titre duquel M. CHOUX s'est porté acquéreur au prix de 60 000€ contre une mise à prix fixée à 50 000€** L'intéressé résidant à Héricourt, s'est engagé à remettre en état le clos couvert pour fin 2009. Cette obligation constitue une clause résolutoire à l'acte qui interviendra.

Fernand BURKHALTER insiste sur l'aspect mémoriel de ces bâtiments vis-à-vis du passé militaire.

Yves MERA estime que « dans l'état où ils sont, ces deux pavillons se dégradent, et leur valeur continue de baisser. C'est donc une bonne chose de les vendre au prix initial. Nous vous adressons nos félicitations, car c'est une bonne opération. »

Le vote est unanime.

→ **La cession de 20 m² de terrain au profit de l'Association des Portugais**, actée par délibération du 13 février 2009, prévoyait une vente à l'Euro symbolique, ce qui a fait l'objet d'un recours gracieux adressé par M. MERA au Préfet de la Haute-Saône qui a annulé la délibération précédente du Conseil Municipal d'Héricourt. Plutôt que de rentrer dans une situation conflictuelle, **la délibération d'origine est amendée pour céder cette fois-ci au montant estimé par les Domaines, à savoir 200€**

Yves MERA à ce titre fait la déclaration suivante : « M. le Maire, mes chers collègues : la sécurité des contrats et du droit de propriété exige que les règles soient respectées. Le cadeau électoral que vous avez tenté de faire aux Portugais sur le dos du domaine public, était un cadeau empoisonné : pendant trente ans ce cadeau pouvait être remis en cause et la propriété du terrain revenir à la Commune... trente ans c'est long ! Dans l'intérêt des Portugais, sur le long terme, Monsieur le Sous-Préfet a annulé votre délibération irrégulière : car en République on n'a pas le droit de brader le domaine public ! Tout Député à la hauteur de ses indemnités devrait le savoir.

Nous vivons un véritable paradoxe : aujourd'hui, l'arbitraire autocratique est du côté des républicains et l'Etat de droit, cher au feu Président Mitterrand, est défendu par les royalistes ! Je vous retourne donc votre compliment récurrent à notre égard en vous rappelant qu'il existe des formations pour les élus, qui sont entièrement prises en charge par la Collectivité. Vous seriez bienvenus d'en profiter. Et je termine sur cette question implicitement posée par la décision de Monsieur le Sous-Préfet : Monsieur le Maire, à part insulter vos adversaires, qu'est-ce que vous savez faire ? ».

Le Député-Maire réagit énergiquement aux propos de M. MERA, dénonçant toutes insultes à son égard et invitant l'intéressé à préciser les faits, les dates, où et comment. Il déclare à Yves MERA « attention n'allez pas trop loin, ne dérapez pas. ».

Rappelant son souci d'être respectueux de la démocratie locale, il fait remarquer à M. MERA qu'il n'a pas porté de jugement de valeur sur la journée de formation que l'Opposition a suivie et qui a coûté 1 000€ à la Collectivité.

Yves MERA corrige : « ce coût concernait deux personnes », et « vous aviez déjà un trou de mémoire le 8 décembre 2008 ».

Le vote est unanime.

→ **Des subventions exceptionnelles sont accordées par un vote unanime de l'Assemblée :**

ainsi **la Jeunesse Ouvrière Chrétienne recevra 400€** dans le cadre d'un déplacement à Paris le 2 mai, **le Souvenir Français des cantons de Montbéliard 400€** pour la rénovation du Mémorial de la 2^{ème} DIM., **La Vaudoise section Aïkido Budo 421,20€** en défraiement du prix de location d'une salle sur Montbéliard alors que notre équipement sportif municipal n'était pas disponible.

Yves MERA sur ce point précise « nous voyons ici que les erreurs de coordination ont un coût pour la Commune. Nous voterons pour à condition que cela ne se reproduise pas ! ».

A ce titre, **Gilles LAZAR** tient à préciser que la mise à disposition des installations sportives à Héricourt est gratuite ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres villes.

Enfin sur proposition de **Dominique VARESCHARD, Adjointe à l'Education, 370€ sont accordés à la coopérative scolaire du groupe Borey** pour une action consistant à l'initiation des élèves à l'art clownesque et aux activités du cirque.

→ A la demande du **club de randonnée des Sports Généraux** et consécutivement à la construction de la ligne LGV, il est apporté **des modifications au tracé des chemins de randonnée inscrits au plan départemental.**

Par ailleurs, une extension est prévue sur le secteur du Mont Vaudois pour offrir aux randonneurs la possibilité de contourner le site du Fort.

Jean-Jacques JOLY, Conseiller Général et Conseiller Municipal, intervient pour signaler que dans le cadre des travaux de la 2X2 voies, l'entreprise interviendra sur le chemin du Tram pour une remise en état sommaire.

Rémy BANET, Conseiller Municipal, s'interroge sur le financement des aménagements de ces chemins de randonnée ?

Fernand BURKHALTER répond qu'il s'agit d'une compétence communautaire, la CCPH accordant une subvention au club pour l'entretien des chemins. Le Président de la structure communautaire poursuit en précisant que comme cette dernière à la compétence des chemins de randonnée elle prépare un nouveau plan, toutefois il convient au préalable de solliciter l'avis de tous les propriétaires y compris privés, pour le nouveau tracé.

Le vote est unanime.

→ **Une modification budgétaire de crédits intervient à hauteur de 69€** pour valider la décision de l'Opposition Municipale d'affecter le crédit de son groupe au Centre Communal d'Action Sociale.

Le vote est unanime.

→ **Les statuts du SIVU des 5 communes du Pays d'Héricourt, chargé des actions du pôle scolaire de Coisevaux, sont modifiés par rapport à la participation contributive de la Ville d'Héricourt.** En effet, comme le précise **Dominique VARESCHARD,** qui rapporte cette affaire, **la modification de la carte scolaire sur la ville centre réintègre tous les élèves du quartier de St Valbert dans les groupes Grandjean et Paris.** Afin de ne pas déstabiliser les participations contributives des 4 autres communes du SIVU, la Ville a accepté de garantir un financement calculé sur un minimum de 40 élèves même si ce chiffre n'est pas atteint. C'est le premier point de modification des statuts, le second rappelant que la population héricourtoise prise en compte est de 600 habitants actualisée par l'évolution annuelle notifiée par l'INSEE.

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions (MM. MERA et BANET).

→ **Une convention avec l'association Musique et Mémoire intervient au titre de la saison culturelle 2008/2009,** la participation de la Ville étant de **2 000€** L'édition 2009 portera sur un spectacle intitulé « **La rencontre de Paris** » qui aura lieu au Temple d'Héricourt le 18 juin prochain.

Patrick PLAISANCE, Adjoint à la Culture, qui rapporte ce point à l'Assemblée, en profite pour rappeler que le 15 mai en soirée, une conférence sur l'eau est organisée par l'association du Fort du Mont Vaudois au Centre Simone Signoret. Il fait en outre état du prix accordé par la Ville de Montbéliard à l'association SCEN'ART dans le cadre du festival « Nez rouge ».

Le Député-Maire sur ce point propose d'écrire une lettre de félicitations et revenant sur le festival Musique et Mémoire, fait remarquer que cette manifestation est de notoriété nationale.

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions (Opposition Municipale).

Avant d'aborder les questions diverses, l'Assemblée prend connaissance de **la liste des biens meubles acquis depuis la dernière séance et qui seront imputés en section d'investissement.**

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions (Opposition Municipale).

* * * * *

Au chapitre des questions diverses, le Député-Maire invite M. MERA à exposer sa première requête :

M. MERA : « interpellé à diverses reprises par moi, vous avez bien voulu intervenir par lettre auprès du directeur de l'OPAC en vue **de faire aménager une rampe pour permettre aux fauteuils roulants d'accéder à la Perception d'Héricourt.** Depuis plus de six mois, nous n'en avons plus de nouvelles... et les travaux indispensables, qui devaient avoir lieu en août 2008 ne sont toujours pas terminés, ni même commencés. On ne saurait mieux se moquer des personnes à mobilité réduite, ce qui, vous en conviendrez, dénote encore une fois une attitude profondément antisociale de la part des services prétendument sociaux et municipaux, le trottoir de la rue du 11 novembre relevant du domaine public communal. Pour les grands travaux de prestige, il y a toujours de l'argent ! Mais rien pour l'accessibilité des services publics aux handicapés... vous n'allez quand même pas les faire disparaître ? Il en ressort clairement que votre but n'est pas le bien vivre ensemble à Héricourt, mais plutôt la vanité de couper des rubans lors d'inaugurations médiatisées. Les travaux modestes, mais pourtant indispensables, attendront !

L'Opposition Municipale dénonce, en conséquence, l'incurie de l'OPAC et de la Municipalité d'Héricourt et vous demande : quand allez-vous enfin vous décider à faire tout le travail pour lequel la République vous verse des indemnités ? »

Le Député-Maire précise que la bâtiment de la Perception a été vendu à l'Office Public d'Habitat qui est donc responsable de l'accessibilité des locaux lui appartenant. A sa connaissance, cette prestation devrait être réalisée en parallèle à la réfection des façades, cette dernière ayant toutefois été décalée dans le temps mais prévue néanmoins incessamment.

Gilles LAZAR pour sa part, rappelle que l'action de la Ville en termes d'accessibilité est exemplaire et invite M. MERA à ne plus exposer de « contre-vérités ».

Fernand BURKHALTER confirme en sa qualité de membre du conseil d'administration de l'OPH que les travaux sur la façade doivent démarrer.

Jean-Pierre FIGINI, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité, en qualité de membre de la Commission de Sécurité Départementale, fait remarquer que la Ville d'Héricourt en termes d'accessibilité est souvent citée en exemple lors des assemblées.

* * * * *

Rémy BANET poursuit par la seconde question diverse qui est la suivante : « M. le Maire, mes chers collègues, j'ai relevé de graves incohérences dans votre communication, entre la fête de la Libération d'Héricourt, dont nous célébrons cette année le 65^{ème} anniversaire, et le cinquantenaire de la mort de Boris Vian. Sauf erreur, vous allez faire lire dans les écoles primaires la lettre de Boris Vian intitulée « Le déserteur ». Au moment où des éléments de néo-nazisme réapparaissent dans les collèges, est-il bien opportun de répandre un tel message de défaitisme ? Votre antimilitarisme va-t-il jusqu'à abandonner la lutte contre le fascisme ? Faut-il, pour vous plaire, désertre devant le national socialisme et la barbarie ? Les soldats et les résistants que vous honorez par ailleurs, sont-ils morts en vain ? Voilà les questions angoissées que l'Opposition Municipale se pose et VOUS pose. »

Jean-Michel VILLAUME répond que Boris VIAN a toujours été dans la provocation mais avec 461 chansons, 11 romans, cet artiste passionné de jazz, comme d'autres créateurs dont les œuvres sont parfois sujettes à controverse, mérite néanmoins un hommage particulier pour le cinquantième anniversaire de sa disparition. « il faut éviter d'opposer et de stigmatiser les choses. Ne prenons pas cela comme une provocation vis-à-vis de la Résistance. »

Patrick PLAISANCE poursuit en affirmant que nous fêtons le 65^{ème} anniversaire de la libération d'Héricourt et que sa famille politique en a payé le prix. Il invite M. BANET à lire le roman de Louis Aragon « la rose et le réséda » et fait remarquer que l'hommage qui sera rendu à Boris VIAN le sera dans beaucoup d'autres villes en France. Quant à l'intervention dans les écoles, il ne s'agit pas d'inciter les enfants à lire la lettre « le déserteur » mais à la prendre comme support dans le cadre d'une démarche pédagogique, l'idée étant d'inciter les enfants à avoir une réflexion dont le postulat serait d'écrire aujourd'hui au Président.

Le Député-Maire fait remarquer que les œuvres de Boris Vian sont au programme de l'Education Nationale.

L'Adjoint à la Culture poursuit en remerciant M. BANET puisqu'avec sa question il lui permet de promouvoir les manifestations qui auront lieu autour de Boris Vian au cours du mois de juin. Il invite d'ailleurs les Elus à venir écouter les mots de Boris Vian le 13 juin à l'occasion de l'inauguration, le Maire soulignant que les berges de la Lizaine seront en effet baptisées du nom du roman « l'écume des jours ».

Patrick PLAISANCE clôt son propos en rappelant une phrase de Boris Vian : « on n'est pas fini tant qu'on n'est pas mort ».

Rémy BANET précise que son propos ne doit pas être déformé car à son niveau ce qui est choquant c'est de faire faire une lettre sur la désertion à des jeunes à un moment où l'on parle de crise et où justement il n'y a pas lieu de désertre face aux problèmes.

Jean-Pierre FIGINI déclare que les paroles de M. BANET lui font mal, « les FIGINI n'ayant pas attendu 1941 pour lutter contre le nazisme. Mes parents ont quitté l'Italie pour fuir Mussolini ».

Gilles LAZAR fait remarquer que les anciens combattants en pleurant leurs morts, déplorent en fait la guerre et qu'ils ne sont pas vindicatifs. Il note que le Président lui-même pense que le déserteur de 1914 n'était pas forcément un lâche.

Yves MERA intervient et déclare « Je n'ai pas connu personnellement Boris VIAN ; en revanche, j'ai connu son frère Alain VIAN, facteur d'orgues de barbarie à Paris, qui me disait que son frère Boris était excessif. On pouvait donc choisir un texte moins polémique pour les enfants du primaire. Sur la Résistance, il faut rappeler que les communistes ne sont entrés en résistance qu'en juillet 1941, après que HITLER a attaqué par surprise l'Union Soviétique son alliée. On se souvient que 3000 communistes ont été attrapés et enfermés dans le camp de Montauban de Bretagne, parce qu'ils faisaient du sabotage dans notre armée en guerre contre l'Allemagne nazie. La propagande communiste a beau jeu de se présenter comme le parti aux 75 000 fusillés, alors que les nazis ont fusillé 19 000 personnes, ce qui est déjà beaucoup trop ; le compte n'y est pas. Manifestement, le chiffre de 75 000 est exagéré. La Résistance est surtout la réponse des Français à l'Appel du Général de Gaulle, quand les députés du Front Populaire s'embarquaient à Bordeaux sur le Massalia, ce qui constitue de la haute trahison, et leur vaudrait le peloton d'exécution (un député à douze balles)... Le premier martyr de la Résistance était royaliste : Honoré d'Estienne d'Orves. »

Claude STEVENOT tient à préciser que les communistes sont entrés en résistance bien avant « L'Appel ».

Le Maire clôt le propos en soulignant que si le Général de Gaulle a nommé des communistes dans son Gouvernement, c'était bien qu'ils faisaient partie de la Résistance.

* * * * *

Rémy BANET reprend la parole pour une dernière question qui concerne **les lavoirs** : « M. le Maire, mes chers collègues, la Ville d'Héricourt s'honore de son classement en ville fleurie... pourtant, il reste des zones d'ombre, des zones incultes où rien n'est planté, offrant aux habitants et aux visiteurs des vues surréalistes sur **des lavoirs anciens laissés à l'abandon, et parfois envahis par les mauvaises herbes**. Il s'agit des anciens lavoirs de St Valbert et des Vignes. Vous avez, joint à ce rapport, une photo éloquente de celui des Vignes... où la situation persiste depuis de nombreuses années, en dépit de multiples réclamations en Mairie.

Ma question est la suivante : quand allez-vous enfin les fleurir dignement honorant ainsi la mémoire des héricourtoises anonymes dont ces lavoirs étaient l'instrument de travail ? »

Claude STEVENOT répond que le plan de travail est établi à ce niveau par le service environnement qui « travail dignement au service des concitoyens ». L'Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable déclare que les lavoirs ont été longtemps utilisés par des lavandières et que nous n'oublions pas le devoir de mémoire.

Martine PEQUIGNOT fait remarquer qu'en ce qui concerne le classement régional du fleurissement, la 3^{ème} fleur dont nous ne pouvons qu'être fiers, n'est pas donnée uniquement pour le seul fleurissement mais aussi pour l'action réalisée sur la propreté et le développement durable en général.

Jean-Pierre FIGINI déclare que l'Opposition n'a pas le monopole des lavoirs, ses ancêtres y ayant exercé comme lavandières, lavant le linge des bourgeois.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, **le Député-Maire** clôt la séance vers 19H15.

Le Député-Maire
Jean-Michel VILLAUME